

## Liste des délibérations examinées par le Bureau du lundi 12 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi douze décembre à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle de Técou – 24 Chemin des Martisses – 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

**Présents : Mesdames et Messieurs**, , Alain ASSIE, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET (pour les points n°4 à n°13), Paul BOULVRAIS, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELARINO, Olivier DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Michelle LAVIT, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Serge LAZARO, Christian LONQUEU, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANI, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER,

**Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs**, Blaise AZNAR pouvoir à Florence BELOU, Marie GRANEL à Michel MALGOUYRES, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Francis MONSARRAT à Paul SALVADOR,

**Absents excusés : Mesdames et Messieurs**, Thierno BAH, Caroline BREUILLARD, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Bernard EGUILUZ, Alain GLADE, Régine MOULIADE, Claude SOULIES, Gilles TURLAN, François VERGNES, Claire VILLENEUVE

**Secrétaire de séance :** Paul BOULVRAIS

### Décisions du Bureau

| Décision n° | Point n° | OBJET DE LA DECISION   |  |
|-------------|----------|--|--|
| 76_2022DB   | 1        | 01- Modification du plan de financement de l'opération de collecte des pneus agricoles usagés  | Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés |
| 77_2022DB   | 2        | 02- Aménagement des espaces publics du quartier de Crins II à Graulhet - Coût d'opération et plan de financement définitifs  | Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés |
| 78_2022DB   | 3        | 03- Attribution des marchés de travaux relatifs à la « construction d'un réfectoire et aménagement d'un espace cuisine pour l'école de Lagrave, en construction traditionnelle ou en éléments préfabriqués » | Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés |
| 79_2022DB   | 4        | 04- Avenant n°2 au marché de travaux d'assainissement à Rabastens  | Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés |
| 80_2022DB   | 5        | 05- Avis de la Communauté d'agglomération sur le projet de Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Graulhet, site aérodrome - PC n° 081 105 21 T0039  | Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés |
| 81_2022DB   | 6        | 06- Avis de la Communauté d'agglomération sur le projet de Centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Graulhet, site « Bouriou » - PC n° 081 105 21 B0094  | Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés |

|           |    |   |  |
|-----------|----|---|--|
| 82_2022DB | 7  | 07- Avis de la Communauté d'agglomération sur le principe d'urbanisation limitée dans le cadre de la Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité du PLU de Couffouleux au titre de l'article L142-4 du Code de l'Urbanisme | Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés |
| 83_2022DB | 8  | 08- Avis de la Communauté d'agglomération sur le principe d'urbanisation limitée dans le cadre de la modification n°2 du PLU de Parisot au titre de l'article L142-4 du Code de l'Urbanisme                                       | Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés |
| 84_2022DB | 9  | 09- Avis de la Communauté d'agglomération sur la dérogation à la règle d'urbanisation limitée dans le cadre de la modification n°3 du PLU de Brens au titre de l'article L142-4 du Code de l'Urbanisme                            | Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés |
| 85_2022DB | 10 | 10- Avis de la Communauté d'agglomération sur le principe d'urbanisation limitée dans le cadre de la révision allégée n°1 du PLU de Gaillac au titre de l'article L142-4 du Code de l'Urbanisme                                   | Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés |
| 86_2022DB | 11 | 11- Avis de la Communauté d'agglomération sur le principe d'urbanisation limitée dans le cadre de la révision allégée n°1 du PLU de Rabastens au titre de l'article L142-4 du Code de l'Urbanisme                                 | Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés |
| 87_2022DB | 12 | 12- Avis de la Communauté d'agglomération sur le principe d'urbanisation limitée dans le cadre de la révision allégée n°2 du PLU de Rabastens au titre de l'article L142-4 du Code de l'Urbanisme                                 | Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés |
| 88_2022DB | 13 | 13- Demande de subvention à la Région Occitanie sur l'aide à la valorisation du patrimoine culturel et à l'archéologie dans le cadre de l'étude d'un Site Patrimonial Remarquable   | Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés |

A Técou, le 15 décembre 2022

Le Président,  
Paul SALVADOR



Mise en ligne, Affichage le 20 DEC. 2022